

Motion 2769

Mesurer l'ampleur du racket dans nos écoles avec un sondage

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- les faits de racket se produisant dans les établissements scolaires ;
- les conséquences graves que peut avoir le racket sur les victimes ;
- que beaucoup de victimes craignent de signaler les faits à leurs parents ou à un enseignant ;
- que seule une fraction des faits sont rapportés aux directions d'établissement ou à la police ;
- que la police assimile les plaintes reçues à la pointe de l'iceberg ;
- qu'au sein des familles, des parents renoncent à déposer plainte pénale ;
- que les faits non déclarés tronquent les analyses de la situation ;
- que le canton de Genève s'est montré pionnier dans la lutte contre les violences à l'école et le racket ;
- que certaines études estiment que 5 à 10% des élèves sont harcelés par leurs camarades ;
- qu'un sondage anonyme dans les établissements scolaires permettrait de mesurer l'ampleur du racket,

invite le Conseil d'Etat

- à réaliser régulièrement un sondage anonyme relatif au racket et autres formes de violence comme les menaces, le harcèlement, etc., auprès des élèves du niveau primaire et du secondaire I (scolarité obligatoire) ;
- à prendre en compte dans la plateforme SIGNA ou celle qui la remplacera également tous les cas qui n'auraient pas fait l'objet d'une plainte déposée auprès de la police ;
- à rendre publics les résultats de ce sondage.